

DEPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil d'administration

SÉANCE DU 28 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N° CA2023-16-CCAS

Convocation du 21 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

Thème : AFFAIRES SOCIALES

Objet : Création de service civique solidarité  
séniors

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit du mois de mars le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER Thomas, adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme PERRIN, Mme DOUHARD, Mme SEVIN, Mme METERY Mme CHAVOT, M. DEVAUX M. BARREAU

Était excusé M. LAGRANGE,

Secrétaire de séance Mme SEVIN

Rapport présenté par Mme GILLOT

L'isolement social des personnes âgées est une réalité qui s'intensifie d'année en année en France et qui s'est aggravée avec la crise sanitaire. Le Service civique peut apporter une contribution majeure à la mobilisation collective que cette réalité nécessite.

**Les objectifs du déploiement de « Service Civique Solidarité Seniors »**

- Rompre l'isolement des personnes âgées, que ce soit à domicile ou en établissements,
- Prévenir la dépendance par le développement de la mobilité, du lien social, de l'autonomie, etc.
- Renforcer les liens sociaux et intergénérationnels,
- Appuyer le développement du service civique dans le secteur avec un objectif de qualité, tant pour les jeunes que pour les structures qui les accueillent et les personnes âgées qu'ils servent
- Ouvrir les jeunes vers de nouvelles opportunités d'emploi vers les métiers du lien, et/ou vers de nouvelles opportunités d'engagement intergénérationnel

Sur proposition du rapporteur,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Autorise le Président à signer la convention jointe en annexe

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents.

L'adjoint chargé des Affaires sociales  
Vice-président du CCAS

Thomas FOURRIER



La secrétaire de séance,

Anne SEVIN

Transmis à la Sous-Préfecture le 11 Avril 2023

Publié sur le site internet de la commune le 12 Avril 2023